

CONDITIONS GÉNÉRALES TARIFAIRES

APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2024 POUR LES PROFESSIONNELS
ET DU 1^{ER} AVRIL 2025 POUR LES PARTICULIERS

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Cliènte des Particuliers	Cliènte des Professionnels Entreprises
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE		
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE		
Ouverture	Grauit	Grauit
Versement initial minimum : - compte en XPF : 10 000 XPF - compte en devise : 500 000 XPF		
Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (RIB, IBAN)	Grauit	Grauit
Transformation de compte	5 050	5 050
Transfert de compte dans une autre agence de la Banque SOCREDO	Grauit	Grauit
Service d'aide à la mobilité bancaire	Grauit	-
Clôture de compte	Grauit	Grauit
Suivi de la relation client	Grauit	Grauit
Lettre de relance « actualisation dossier client »	1 920	1 920
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Particuliers	1 515	-
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Entreprises	-	18 400
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Professionnels	-	-
-Développement	-	12 350
Commission annuelle de revue réglementaire - clientèle des Associations	-	6 300
RELEVÉS DE COMPTE		
Relevé de compte à vue - Papier		
Relevé quotidien (forfait mensuel)	3 080	3 650
Relevé décadaire (forfait mensuel)	1 838	2 610
Relevé mensuel	Grauit	Grauit
Recherche au guichet : relevé < 36 mois (par mois éditée)	2 200	2 200
Ré-édition de relevé mensuel de carte C.B.I.	1 232	1 232
Relevé d'opérations SWIFT - quotidien (forfait mensuel)	6 250	6 250
Relevé de compte à vue - Electronique (en ligne)		
Relevé mensuel avec un abonnement WEBSOC	Grauit	Grauit
Relevé mensuel sur automate de consultation	Grauit	Grauit
Relevés télétransmis (forfait mensuel)	3 080	3 100
Relevé de compte sur livret (CSL)		
Relevé semestriel sous réserve d'opérations effectuées sur la période	Grauit	Grauit
Relevé trimestriel de compte sur livret (forfait trimestriel)	1 445	1 445
Relevé mensuel de compte sur livret (forfait mensuel)	1 660	1 660
Récapitulatif annuel des frais	Grauit	-
TENUE DE COMPTE		
Tenue de compte à vue (forfait mensuel)	383	1 200
Tenue de compte CSL (forfait annuel)		
- si compte Livret Z	Grauit	-
- si CSL rattaché à un compte à vue	Grauit	Grauit
- si CSL orphelin (non rattaché à un compte à vue)	3 570	3 570
Gestion de compte inactif (par an et par compte, à concurrence du solde disponible)	3 600	3 600
Service « gestion du solde de mon compte »		
Gestion des excédents (commission annuelle)	13 500	13 500
Gestion des déficits (commission annuelle)	16 300	16 300
SERVICES EN AGENCE		
• Accès à la borne de consultation	Grauit	Grauit
Dépôt de fonds		
Au guichet	Grauit	Grauit
À l'automate ; avec C.B.I./ C.B.P ou carte de dépôt	Grauit	Grauit
• Demande d'une 1ère carte de dépôt - clientèle de Professionnels-Entreprises	-	Grauit
• Demande d'une carte de dépôt suppl. - clientèle de Professionnels-Entreprises	-	2 480
• Pochette de dépôt	-	Grauit
Retrait de fonds		
Sur Compte à Vue		
• par carte Mahana	-	850
• dans l'agence qui tient le compte	Grauit	850
• dans une agence autre que celle qui tient le compte	360	850
Commande de pièces (par rouleau)	100	100
Change de devises - billets de banque		
Au guichet		
Achat de billets de banque		
Cient Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe)	515	515
Non client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe) - pour une contre-valeur maximum de 500 EUR ou du montant de la levée de caution rapatriement	1 025	1 025
Vente de billets de banque		
Commission de manipulation		
Cient Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe)	515	515
Non client Banque SOCREDO - Commission de manipulation (fixe) - pour une contre-valeur maximum de 500 EUR ou du montant de la levée de caution rapatriement	1 025	1 025
Commission de remise de devises en espèces (autres que l'Euro)		
Cient SOCREDO : retrait sur compte en devise	3%	3%
• Minimum 20,74 EUR / 21 USD/ 30 NZD/ 30 AUD	2 475	2 475
À l'automate ; commission de change (par opération)	620	620
Change de devises - Chèques de voyage		
Achat par la Banque de chèques de voyage		
Cient SOCREDO : crédit du compte client (XPF ou devise) - Commission de manipulation (fixe)	515	515
Cient étranger occasionnel (sur présentation du passeport) : remise d'espèces, pour une contre-valeur maximale de 1 000 EUR (soit 119 332 XPF) - Commission de manipulation (fixe)	1 025	1 025
Cours devises		
Billets de banque en devise : Opération d'achat	Cours « Achat »	Cours « Achat »
Billets de banque en devise : Opération de vente	Cours « Vente »	Cours « Vente »
Chèque de voyage en devise : Opération d'achat	Cours chèque de voyage « Achat »	Cours chèque de voyage « Achat »
Chèque de voyage en devise : Opération d'achat	Cours chèque de voyage « Vente »	Cours chèque de voyage « Vente »
Chèque de voyage en devise : Opération de vente		
Frais divers		
Frais de recherche		
Recherche aux archives (par document et par compte) dont relevé de compte > 36 mois	2 500	3 200
- Maximum	37 600	-
Procédure de recherche en urgence (supplément forfaitaire)	6 060	6 060
Attestations diverses	3 650	3 650
Attestation origine des fonds	8 900	8 900
Attestation de caution de rapatriement	10 400	-
Envoi de document		
Par courrier postal en Polynésie française	1 040	1 040
Par courrier postal hors Polynésie française	1 350	1 350
Par courrier électronique	690	690
Succession : Frais de traitement	10 300	10 300
Renseignements et enquêtes commerciales par client		
Aux commissaires aux comptes	15 700	21 000
Demande d'encours (escompte et encaissement d'effets)	6 770	6 770
Interbancaires locaux	Grauit	Grauit
Interbancaires internationaux par courrier/ SWIFT (TVA + C.P.S. incluses au taux en vigueur)		
NB : A ces frais s'ajoutent les frais de SWIFT (cf. virements ponctuels)	4 545	4 545
Ramassage de fonds chez le client		Nous consulter
Sacoché RIFKIN		7 000
Entre 1 et 5 ramassages hebdomadaires : - Zone 1 (Papeete / Pirae) - Zone 2 (Arue, Mahina / Faaa, Punaruu) - Zone 3 (Tamara à Taravao)		2 500 / passage 3 000 / passage 3 500 / passage
Passage supplémentaire		5 300
Passage infructueux (par passage)		2 200
Commande de monnaie à livrer		5 000
Clé accès dépôt de nuit		6 900
BANQUE À DISTANCE		
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - hors coût de communication ou coût du fournisseur d'accès à Internet		
INTERNET		
• WEBSOC et Application mobile SOCREDO : www.socredo.pf (abonnement annuel)		
Accès Free (consultation uniquement)	Grauit	Grauit
Accès Light - Particuliers	1 200	-
- la consultation des comptes du titulaire,		
- la commande de chéquier et de RIB,		
- des virements compte à compte illimités en faveur des comptes du titulaire,		
- 3 virements locaux (en F CFP) par mois à partir du compte du titulaire vers un compte ouvert sur la place polynésienne.		
Accès Espace Client WEBSOC - Particuliers	3 550	-
Accès Espace Client WEBSOC - Associations	-	3 580
Accès Espace Client WEBSOC Base - Professionnels - Entreprises	-	5 200
Accès Espace Client WEBSOC Premium - Professionnels - Entreprises	-	10 300
TÉLÉPHONIE		
• Centre de Relation Clientèle : 40 47 00 00, lundi à jeudi : 7h30/19h30 - vendredi : 7h30/14h30	Grauit	Grauit
• Abonnement à un produit offrant la situation du compte par téléphone : ALLOSOC 24h/24 et 7j/7 au 44 25 55	Grauit	Grauit
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : SOCMs	Grauit	Grauit
Commission par message reçu		
- Du 1 ^{er} au 5 ^{ème} message	100	100
- Du 6 ^{ème} au 20 ^{ème} message	70	70
- Du 21 ^{ème} message et au-delà	50	50
Plafond mensuel	3 000	3 000
ECHANGE SÉCURISÉ DE FICHIERS (hors coût d'installation, frais de communication)		
TELETRANSMISSION - FTP SSH (abonnement mensuel)	-	Grauit
TELETRANSMISSION - FTP SSH (frais d'accompagnement pour l'installation)		

[illegible]

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Clientèle des Particuliers	Clientèle des Professionnels Entreprises
En faveur d'un compte SOCREDO libellé en XPF	626	750
Valeur (en jour ouvrable)	J+3	J+3
En faveur d'un compte SOCREDO en devise	626	750
Valeur (en jour ouvrable)	J+1	J+1
En faveur d'un compte dans une autre banque		
- en XPF (commission de transfert)	0,25%	0,25%
• Minimum	2 475	2 475
• Maximum	12 500	12 500
- en devise (commission de transfert)	0,25%	0,25%
• Minimum	2 475	2 475
- en devise (frais de transfert SWIFT)	2 475	2 475
Frais divers virement à l'étranger		
Procédure de transfert en urgence (supplément forfaitaire)	3 080	3 080
Frais de recherche (dont données incomplètes ou erronées (RIB, ...))	3 080	3 080
Mise à disposition sur la France et l'étranger	2 475	2 475
Retour des fonds à l'expéditeur		
- Commission de transfert	0,25%	0,25%
• Minimum	1 580	1 850
• Maximum	14 600	17 200
- Frais de transfert SWIFT	2 475	2 475
- Frais réclamés par le correspondant	Frais réels	Frais réels
VIREMENT PERMANENT		
<i>Le virement permanent n'est pas autorisé au débit d'un compte sur livret</i>		
Par internet (avec un abonnement WEBSOC)		
Local	Compris dans l'abonnement	Compris dans l'abonnement
SEPA (Métropole)		
Virement permanent, durée inférieure à 12 mois	2 770	2 770
Virement permanent, durée supérieure ou égale à 12 mois (cotisation annuelle)	3 880	3 880
Par votre agence (Local ou SEPA-COM Pacifique ou étranger)		
Virement permanent, durée inférieure à 12 mois	2 770	2 770
Virement permanent, durée supérieure ou égale à 12 mois (cotisation annuelle)	3 880	3 880
<i>Pour un virement permanent vers l'étranger, le chèque virement s'ajoutent les frais et commissions de transfert (se référer à «Virement ponctuel à l'étranger»)</i>		
Frais divers - virements permanents		
Modification de virement permanent	Gratuit	1 770
Annulation de virement permanent	Gratuit	1 770
Rejet de virement irrégulier (ponctuel ou permanent) à la charge du débiteur	3 100	3 100
PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE		
<i>Le prélèvement automatique n'est pas autorisé au débit d'un compte sur livret</i>		
Mise en place d'un avis de prélèvement automatique	Gratuit	Gratuit
Forfait annuel de gestion (quel que soit le nombre de prélèvements en place)	1 190	1 190
Opposition prélèvement	Gratuit	2 475
Création d'un numéro national d'émetteur (NNE) ou identifiant SEPA (ICS)	-	6 060
Gestion au titre d'émetteur		
Support informatique, y compris post-banque (forfait mensuel)	-	6 300
Support manuel (forfait mensuel)	-	24 800
Gestion des impayés (Commission par impayé)	-	355
• Plafond mensuel	-	24 800
CHÈQUE / CHÉQUIER		
Emission d'un chèque en XPF		
Délivrance d'un chéquier	Gratuit	Gratuit
Frais de gardiennage par chéquier (au-delà de 2 mois)	-	2 525
Frais de destruction par chéquier (post gardiennage)	2 930	2 930
Chèque Service aux Particuliers (CSP) : le chéquier contient 5 chèques pré-imprimés (selon tarif réglementé au 1er janvier 2023)	10 010	-
Rejet de chèque irrégulier (hors défaut de provision), par chèque, à la charge du tireur	3 100	3 100
Emission d'un chèque de banque		
Emission en XPF	2 200	2 850
Emission en EURO	-	-
Commission par chèque	0,25%	0,25%
• Minimum	1 580	1 850
• Maximum	14 600	17 200
Frais d'émission par chèque	2 475	2 475
Envoi par courrier postal		
En Polynésie française (Recommandé avec avis de réception)	1 040	1 040
Hors de Polynésie française (Recommandé avec avis de réception)	1 350	1 350
Remise de chèques en XPF (à l'encaissement)		
Sur place	Gratuit	Gratuit
Remise de chèques erronée	320	350
Hors place		
Commission d'encaissement SAUF C.C.P., Trésor, C.D.C.	0,25%	0,25%
• Minimum	1 850	1 850
• Maximum	14 820	14 820
Frais de port	Frais réels	Frais réels
<i>Les frais sont perçus par la banque qui présente le chèque en compensation, et sont rajoutés au montant initial du chèque.</i>		
Remise de chèques en devise		
<i>Chèque tiré sur un compte domicilié hors de Polynésie française</i>		
A l'encaissement		
<i>Credit en compte : à réception du crédit chez le correspondant (envoie 6 semaines)</i>		
<i>Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))</i>	Cours transfert « Achat »	Cours transfert « Achat »
Commission d'encaissement	2 220	1%
• Minimum	-	3 200
• Maximum	-	12 450
A l'escompte (en valeur)		
<i>Sous réserve d'acceptation par la Banque</i>		
<i>Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE (1))</i>	Cours chèque de voyage « Achat »	Cours chèque de voyage « Achat »
Commission d'escompte (par remise)	1%	-
• Minimum	3 080	3 350
Impayés par chèque en devise		
Frais d'impayé	3 730	4 200
Frais de protêt	3 730	4 200
Frais réclamés par le correspondant ou la banque tirée	Frais réels	Frais réels
Frais de port	Frais réels	Frais réels
Opposition au chèque		
Opposition au chèque / chéquier en XPF	1 324	5 200
Opposition au chèque en devise (dont EUR)		
Frais d'ouverture de dossier	2 374	2 600
Commission forfaitaire	2 374	2 600
Frais réclamés par le correspondant	Frais réels	Frais réels
EFFETS DE COMMERCE EN XPF (à l'encaissement ou à l'escompte)		
Mise en place		
Plafond d'escompte (par compte)	-	12 450
Commission de manipulation (à la charge du cédant, par effet)	-	2 600
Modification		
Modification d'un plafond d'escompte (par compte)	-	12 450
Demande de prorogation d'un effet	-	3 100
Réclamation/ Modification d'un effet	-	4 700
Modification / annulation/ renouvellement d'un dossier	-	6 300
Opposition aux effets	-	3 200
Effet impayé		
Frais de retour (à la charge du cédant, par effet)	-	4 100
Frais de port (par effet)	-	1 350
Frais de protêt (par effet)	-	4 200
<i>NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels (par effet)</i>		
Frais de lettre au tireur et au bénéficiaire (par lettre)	-	1 900
Conservation des effets impayés (par mois)	-	6 300
Opérations diverses		



SOCREDO

Centre de relation clientèle : 40 47 00 00 - www.socredo.pf



Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Clientèle des Particuliers	Clientèle des Professionnels Entreprises
PORTEFEUILLE LIBRE - EXPORT		
Effets de commerce tirés sur un compte domicilié hors de Polynésie française.		
Encaissement		
Délais : Crédit en compte à réception crédit chez le correspondant	-	environ 6 semaines après dépôt
Cours de la devise de l'EEE ou hors EEE (1)		
-	-	Cours transfert
Commission d'encaissement (fixe)		
• Minimum	-	1%
• Maximum	-	3 200
Escompte en intérêts		
Sous réserve d'acceptation par la Banque.		
Intérêts à calculer sur le nombre de jours restant à courir.		
Commission d'encaissement fixe (par effet)	-	3 200
Impayés		
Frais d'impayé ou de protêt	-	4 200
Frais réclamés par le correspondant ou la banque tirée	-	Frais réels
Frais de port	-	1 350
PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE - IMPORT		
Remise documents contre acceptation (avec ou sans retour à la banque)		
Commission d'acceptation / d'encaissement		
• Minimum	-	0,25%
• Maximum	-	3 200
Avis au cédant (par message envoyé)		
Commission de transfert	-	12 450
• Minimum	-	2 150
• Maximum	-	0,25%
Frais de transfert (SWIFT) par message envoyé	-	1 850
Frais réclamés par le correspondant	-	17 200
Remise à l'encaissement (Documents ou Effets déjà acceptés)	-	8 300
Commission d'encaissement	-	2 150
• Minimum	-	0,25%
• Maximum	-	3 200
Commission de transfert	-	12 450
• Minimum	-	0,25%
• Maximum	-	1 850
Frais de transfert (SWIFT) par message envoyé	-	17 200
Avis au cédant (par message envoyé)	-	8 300
Opérations diverses	-	2 150
Frais de relance / Prorogation/ Réclamation/Avis de sort	-	3 150
Frais de port (par message envoyé)	-	1 350
NB : Les frais de port, avis au cédant et SWIFT sont facturés par message envoyé		
Frais d'impayé ou de rejet / ou de protêt	-	4 200
NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels		
Commission d'annulation de dossier	-	6 300
Absence de documents		
Lettre de garantie (Commission prélevée trimestriellement) en pourcentage du montant.		
• Minimum	-	2%
• Maximum	-	5 000
Bons à délivrer (Commission fixe)	-	5 000
PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE - EXPORT		
Cours de la devise de l'EEE ou hors EEE (1)		
-	-	Cours transfert
Valeur (en jour ouvrable)	-	« Achat »
Commission d'intervention	-	J+3
Commission d'encaissement	-	3 200
• Minimum	-	0,25%
• Maximum	-	3 200
Frais de port	-	12 450
Frais réclamés par le correspondant ou la banque	-	1 350
-	-	Frais réels
CRÉDIT DOCUMENTAIRE - IMPORT		
Sauf stipulation contraire, les frais et commissions sont à percevoir sur le donneur d'ordre.		
Ouvertures / Modification		
(augmentation ou prorogation (au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture)) - par trimestre indivisible		
Commission (par trimestre indivisible)	-	0,375%
• Minimum	-	8 300
Autres modifications		
Acceptation - Commission par trimestre indivisible	-	8 300
• Minimum	-	0,50%
• Maximum	-	8 300
NB : A cette commission s'ajoute la commission d'utilisation		
Utilisation - Commission d'utilisation (sur le montant utilisé)	-	0,25%
• Minimum	-	8 300
Annulation		
Commission d'annulation de dossier	-	8 300
Frais de levée de réserves	-	8 300
Frais de correspondants pour levée de réserves	-	Frais réels
Frais divers	-	
Frais de transfert (SWIFT)	-	8 300
Frais de port	-	1 100
-	-	1 350
CRÉDIT DOCUMENTAIRE - EXPORT		
Transmission de lettre de crédit commerciale (frais fixes)		
-	-	8 300
Notification / Confirmation / Modification (montant ou durée) / Utilisation (levée de documents) / Acceptation		
• Minimum	-	0,25%
Autres modifications		
Frais de port	-	8 300
NB : A ces frais s'ajoutent les frais réels		
Valeur (en jour ouvrable)	-	J+3
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES		
COMPTE URU MARU : Un compte limité pour une meilleure maîtrise de votre budget (cotisation annuelle)		
5 400	-	
Le compte URU MARU comprend : un compte à vue GRATUIT (aucun frais de tenue de compte), une carte bancaire, un abonnement WEBSOC URU MARU (accès Espace Client en ligne + Application mobile) et un abonnement ALLOSOC.		
Nous consulter pour plus d'informations		
OFFRE HIVA JEUNE		
Nous consulter	-	
OFFRE HIVA PLUS : L'essentiel de votre banque à partir de 900 XPF/mois (cotisation mensuelle)		
L'offre HIVA PLUS comprend : un compte à vue, une carte bancaire, une assurance MANINA Pochet, un abonnement ALLOSOC, un abonnement WEBSOC (accès Espace Client en ligne + Application mobile), un abonnement SOCMS, un abonnement WEBSOC (accès Espace Client en ligne + Application mobile)		
HIVA PLUS Essentiel (avec la carte SOCREDO Classic)	900	
HIVA PLUS Privilège (avec la carte SOCREDO Gold)	1 600	-
HIVA PLUS Référence (avec la carte VISA Classic)	1 100	-
HIVA PLUS Premium (avec la carte VISA Premier)	2 100	-
OFFRE CLIENTÈLE FRAGILE (forfait mensuel) - CLIENTÈLE DE PARTICULIERS		
120	-	
Cette offre contient :		
1- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt ;		
2- une carte de paiement à autorisation systématique ;		
3- le dépôt et le retrait d'espèces en agence de l'établissement teneur du compte ;		
4- quatre virements mensuels, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements en nombre illimité ;		
5- deux chèques de banque par mois ;		
6- un moyen de consultation à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement ;		
7- un système d'alertes sur le niveau du solde du compte ;		
8- la fourniture de relevés d'identité bancaires ;		
9- le plafonnement spécifique des commissions d'intervention (c.f. tarif commission intervention) ;		
10- un changement d'adresse une fois par an.		
SERVICES BANCAIRES DE BASE (SBB) DANS LE CADRE DU DROIT AU COMPTE		
Gratuit	-	
- L'ouverture, tenue et clôture du compte ;		
- un changement d'adresse par an ;		
- la délivrance à la demande de RIB ;		
- la domiciliation des virements bancaires ;		
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;		
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires ;		
- les paiements par prélèvements, titre interbancaire de paiement ou par virement bancaire, ce dernier devant être réalisé aux guichets ou à distance ;		
- des moyens de consultation à distance du solde du compte ;		
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;		
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par la Banque qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces ;		
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;		
- la réalisation des opérations de caisse.		
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS		
COMMISSION D'INTERVENTION		
Commission d'intervention - autorisation découvert momentanée (par opération)		
Plafond mensuel	1 000	1 550
Commission d'intervention par opération (clientèle fragile)	10 000	31 100
Plafond mensuel	500	-
-	2 387	-
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES		
Frais de retour courrier pour adresse invalide		
-	2 020	2 020
Saisie sur compte (Avis à Tiers Détenteurs / Saisie Arrêt / Opposition administrative		

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Clientèle des Particuliers	Clientèle des Professionnels Entreprises
INCIDENTS DE PAIEMENT		
Rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision		
Chèque d'un montant inférieur ou égal à 5 967 XPF (forfait par chèque)	3 580	3 580
Chèque d'un montant supérieur à 5 967 XPF (forfait par chèque)	5 960	5 960
Conformément à la réglementation en vigueur, le rejet d'un chèque sans provision a pour conséquence l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de ses comptes dans toutes les banques, cela pendant une durée de cinq ans, sauf régularisation.		
Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprennent :		
- Les frais de rejet par chèque.		
- L'ouverture de dossier pour défaut de provision (dès le 1er chèque impayé).		
- La lettre d'injonction par titulaire.		
- La déclaration Banque de France (au Fichier des Chèques Irréguliers).		
- Les frais ouverture dossier provision affectée par interdiction.		
Autres frais relatifs à l'interdiction bancaire		
Chèque payé pendant l'interdiction (déclaration Banque de France)	3 080	3 080
Client « interdit autres banques » : ouverture dossier	3 676	3 676
Rejet pour provision insuffisante, d'un virement		
ou d'un prélèvement.	dans la limite de 2 387	dans la limite de 2 387
Plafonnement des frais pour la clientèle fragile		
Client éligible à l'offre clientèle fragile (plafond mensuel)	2 983	
Client ayant souscrit à l'offre clientèle fragile (plafond mensuel)	2 387	
Client ayant souscrit à l'offre clientèle fragile (plafond annuel)	23 866	
Pour la clientèle fragile, le plafonnement des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte comprend :		
1° Les commissions d'intervention		
2° Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;		
3° Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;		
4° Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;		
5° Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;		
6° Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ;		
7° Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ;		
8° Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ;		
9° Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.		
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS		
DÉCOUVERTS : INTÉRÊTS DÉBITEURS ET COMMISSIONS (perçus mensuellement)		
• Intérêts débiteurs		
<u>pour un découvert autorisé</u>		
Les intérêts sont perçus dès le 1er franc dans la limite du taux d'usure.		
<u>pour un découvert non autorisé</u>		
Les intérêts débiteurs ne sont perçus que s'ils s'élèvent au minimum à 100 XPF, dans la limite du taux d'usure.		
• Commission pour découvert		
<u>pour un découvert autorisé</u>		
Taux : 0,16 % sur le montant du plus fort découvert du mois en valeur		
Règles :		
- non calculée sur la partie réescomptable du découvert		
- plus fort code commission si plusieurs découverts		
- plafonnée à la moitié du montant des intérêts débiteurs		
La commission est perçue dans la limite du taux d'usure.		
<u>pour un découvert non autorisé.</u>		
Montant forfaitaire		
La commission est perçue s'il y a perception d'intérêts débiteurs dans la limite du taux d'usure.		
AUTORISATION DE DÉCOUVERT		
Mise en place d'une autorisation de découvert (renouvelable ou non renouvelable) en pourcentage du montant		
• Minimum	1%	1%
• Maximum	5 150	5 150
Frais d'avenant	12 500	31 000
Dénonciation d'une autorisation de découvert	13 534	13 534
CRÉDITS		
Prêts, avances diverses		
Crédit : mise en place (en pourcentage du montant)	1%	1%
• Minimum	10 310	13 100
Crédit billet «SOC'IMPORT» :		
- mise en place (par billet)	-	2 800
- modification ou annulation (par billet)	-	6 100
Engagement par signature		
Mise en place d'acte de cautionnement (en pourcentage du montant)		
• Minimum	1%	1%
• Maximum	6 060	6 060
Annulation avant mise en place (forfait)	23 836	23 836
• Minimum	3 060	4 700
Commission par nature d'engagement		
- Commission perçue d'avance en pourcentage du montant de la caution (Tout mois commencé est dû) (prélèvements trimestriels)		
Caution Bancaire (marchés : avance forfaitaire, retenue de garantie, de bonne fin) ou garantie à première demande	2%	2%
• Minimum	3 060	4 700
Caution Bancaire d'aval de traite (fournisseurs, douanes, ou cautions fiscales, soumissions annuelles, avalis divers)	-	2%
• Minimum	-	3 060
Bons à délivrer sur envois postaux	1 212	1 212
Caution logement (Engagement en pourcentage du montant de la caution)	1%	1%
• Minimum	5 212	-
• Maximum	10 412	-
Cessions de créances Daily (Marché Public, Avances sur factures)		
Mise en place plafond d'autorisation et/ou renouvellement annuel		
-	-	11 500
Frais d'avenant sur plafond (par avenant)	-	11 500
Commission de service		
-	-	3 500
Commission de notification / marché	-	8 600
Commission de notification / facture	-	4 100
Commission de bordereau	-	3 500
Commission de modification / réclamation	-	11 500
Commission de prorogation	-	8 600
FRAIS DIVERS		
Frais d'étude (en pourcentage du montant) - Prêt / découvert autorisé/ Daily/ autres		
• Minimum	20 500	20 500
Frais d'étude en cas d'annulation de l'offre de crédit lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu (% du capital emprunté) - Crédit immobilier ou à la consommation	0,75%	0,75%
• Maximum	17 900	17 900
Frais d'annulation de dossier de crédit	6 160	15 700
Droits d'enregistrement des actes (quel que soit le nombre de copies) par emprunteur et par caution		
-	3 740	Frais réels
Tableau d'amortissement		
- crédit vivant	3 080	3 080
- crédit soldé	6 160	6 160
Commission d'engagement		
(Commission annuelle, prélevée mensuellement, calculée sur le solde en capital non déblocage)	1%	1%
Commission annuelle de tenue de compte d'engagement par client		
-	6 160	6 160
Information annuelle aux cautions (par courrier)	-	6 800
• Maximum	-	27 100
Frais de main-levée d'une caution bancaire (hors caution de rapatriement)	6 060	6 060
Frais de dénonciation d'un plafond d'autorisation	13 534	13 534
Prêt soldé : Frais de ré-expédition des pièces d'un dossier (par prêt)	2 475	2 475
Crédit logement (Frais de dossier)	21 120	-
Contre-garantie SOGEFOM (Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre Mer)	-	Nous consulter
MODIFICATION D'UN PRÊT OU ENGAGEMENT		
Avenant (commission par dossier)		
Changement de compte ou date de prélèvement	9 600	36 000
Modification (report d'échéance, durée, autres)	9 600	51 000
Renégociation (taux, garantie, désolidarisation)		
- Crédit à la consommation - clientèle de Particuliers	21 715	-
Renégociation (taux, garantie, désolidarisation) en % du capital restant dû	-	-
- Crédit à l'habitat / immobilier pour la clientèle de Particuliers	1%	1%
- Tous crédits pour la clientèle des Professionnels- Entreprises	min 100 000	min 150 000
Avenant d'un prêt avec retard	14 580	51 000
La commission est prélevée si l'avenant est établi à la demande de l'emprunteur - exception faite du remboursement anticipé.		
Commission de remboursement par anticipation		
Crédit à la consommation		
Pour les contrats signés à compter du 1er mai 20		

Tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)	Clientèle des Particuliers	Clientèle des Professionnels/ Entreprises
FRAIS DE RELANCE POUR RECOURS D'UN ENGAGEMENT (crédit, découvert, autres)		
1^{er} avis de retard	6 770	6 770
Frais de procédures (tous courriers établis dans le cadre du recouvrement de prêts-engagements)	15 655	15 655
Intérêts moratoires	1,5% / mois de retard	1,5% / mois de retard
<i>Ils sont calculés sur le montant des impayés en capital, augmenté des frais et des intérêts d'une annuité supérieure à un an.</i>		
Frais de transmission à l'avocat	10%	10%
<i>Pourcentage des sommes réclamées ou des frais réels s'ils sont supérieurs (exceptés les clients déclarés en Redressement ou en Liquidation Judiciaire).</i>		
Impayés Daily	-	6 300
Commission d'impayés Daily	-	4 300
Commission lettre de mise en demeure Daily impayé, cédé	-	-
EPARGNE		
COMPTE SUR LIVRET (CSL)		
Ouverture de compte (dépôt minimum : 10.000 XPF)	Gratuit	Gratuit
Carte bancaire privative de retrait rattachée au compte CSL (cotisation annuelle)	2 370	-
Carte supplémentaire délivrée sur le même compte CSL (cotisation annuelle)	610	-
LIVRET Z		
Ouverture de compte (dépôt minimum : 10.000 XPF)	Gratuit	-
Carte bancaire privative de retrait rattachée au compte Livret Z (Cotisation annuelle)	2 370	-
- sauf, pendant les quatre premières années si le client a entre 12 et 15 ans	Gratuit	-
PLAN EPARGNE LOGEMENT ET COMPTE EPARGNE LOGEMENT		
Gestion du compte	Gratuit	-
Transfert vers un autre établissement bancaire	-	-
- Transfert vers une autre banque (forfait par plan et par compte)	17 560	-
- Frais de virement selon la destination (se référer à «Virements ponctuels»)	-	-
OUVERTURE D'UN COMPTE À TERME		
En XPF : Dépôt minimum 500.000 XPF	Gratuit	Gratuit
En devise : Dépôt minimum USD 20.000, NZD 30.000, AUD 30.000	Gratuit	Gratuit
HOTU EPARGNE : ASSURANCE-VIE	Nous consulter	-
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE		
ASSURANCE DE LA PERSONNE (COTISATION ANNUELLE)		
Assurance Décès Invalidité (assurance groupe)	Nous consulter	-
MANINA Accident de la vie : Garantie des Accidents de la Vie (Cotisation selon la couverture et le nombre d'assurés)	-	-
- Formule individuelle (tx invalidité 29% ou 6%)	12 000	-
- Formule famille (tx invalidité 29% ou 6%)	ou 16 000	-
- Formule famille (tx invalidité 29% ou 6%)	23 000	-
- Formule famille (tx invalidité 29% ou 6%)	ou 30 000	-
MANINA Prévoyance : Assurance en cas de décès accidentel (cotisation selon le capital assuré)	de 1 000 à 40 000	-
MANINA Scolaire	-	-
- Formule 1 : cotisation par année calendaire à compter de sa souscription sans renouvellement tacite. L'enfant est protégé lors de ses activités scolaires et extra-scolaires en Polynésie française comme à l'étranger. Cette formule garantit l'enfant contre les dommages qu'il pourrait subir mais également ceux qu'il pourrait causer.	2 700	-
- Formule 2 : cotisation pour une année calendaire à compter de sa souscription sans renouvellement tacite. Cette formule protège l'enfant uniquement lors des dommages subis.	1 250	-
MANINA Voyage	Nous consulter	-
MANINA Cardif garantie emprunteur	Nous consulter	-
MANINA Homme clé	-	Nous consulter
ASSURANCE DES BIENS (cotisation annuelle)		
MANINA Fare : Assurance multi-risques Habitation	Nous consulter	-
MANINA Pocket : Assurance des moyens de paiement	2 900	-
MANINA Auto : Assurance automobile pour les clients particuliers ou professionnels (personne physique)	Nous consulter	Nous consulter
MANINA Sécuropro	-	-
- Option 1 : vol de l'ordinateur portable	-	6 900
- Option 2 : vol de fonds transportés du local professionnel à la banque	-	9 900
- Option 3 : package «option 1 + option 2»	-	15 000
<i>Contactez votre conseiller qui établit gratuitement un devis conforme à votre situation personnelle</i>		
DATES DE VALEUR		
DEVISES DE L'EE (ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN) DONT XPF (1)		
Valeur jour	J	J
Dépôt / retrait en espèces au guichet	J	J
Retrait au Distributeur Automatique de Billets (DAB)	J	J
Paiement par carte bancaire privative	J	J
Virement entre comptes à vue SOCREDO	J	J
Virement émis d'un compte SOCREDO	J	J
Virement reçu d'autres banques	J	J
Prélèvement automatique (crédit client émetteur)	J	J
Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement)	J	J
DEVISES HORS EEE		
Valeur jour	J	J
Dépôt/ Retrait au guichet	J	J
Retrait au Distributeur Automatique de Billets (DAB)	J	J
Paiement par carte bancaire privative	J	J
Prélèvement automatique (crédit client émetteur)	J	J
Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement)	J	J
Valeur lendemain ouvré de l'opération	J+1	J+1
Virement reçu d'autres banques	J+1	J+1
Valeur veille ouvrée de l'opération	J-1	J-1
Virement au profit d'un compte externe	J-1	J-1
VALEUR APPLIQUÉE AU CHÈQUE		
Valeur lendemain ouvré du jour de traitement de l'opération	J+1	J+1
Remise de chèques sur place	J+1	J+1
Valeur veille ouvrée du jour de traitement de l'opération	J-1	J-1
Chèque SOCREDO émis	J-1	J-1
VALEUR DU COMPTE SUR LIVRET		
Les versements réalisés sur votre compte produisent des intérêts à partir du 1er jour de la quinzaine suivant le dépôt. Les retraits sont passés au début du compte, en date de valeur fin de la quinzaine précédente.		
RÉSOLUTION UN LITIGE		
Service de médiation bancaire		
La Banque SOCREDO a mis en place le service de médiation bancaire. Ce service consiste en la désignation d'un médiateur externe à la Banque, dont le rôle est de trouver une solution amiable aux éventuels litiges pouvant exister entre les banques et leurs clients particuliers. A cet effet, la SOCREDO a désigné en qualité de médiateur le «médiateur de la Fédération Bancaire Française». En cas de difficultés concernant le fonctionnement de votre compte à vue ou les services mis à votre disposition : 1) Vous devez dans un premier temps, contacter votre conseiller. Celui-ci mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre votre problème. 2) Si vous êtes en désaccord avec la solution proposée par votre conseiller de clientèle ou, si celui-ci tarde à vous répondre, vous avez alors la possibilité de saisir le service Gestion des Incidents et Réclamations : - Par courrier à l'adresse suivante : Banque SOCREDO, Service Gestion des Incidents et Réclamations, 115 Rue Dumont d'Urville, BP 130, 98713 Papeete, TAHITI en détaillant votre réclamation - Par mail à l'adresse suivante : reclamation@socredo.pf Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation, vous recevrez la confirmation de sa prise en charge. Une réponse définitive vous sera communiquée dans un délai ne pouvant excéder 2 mois. Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, la SOCREDO vous communiquera une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours ouvrables. 3) En dernier recours, vous avez la possibilité d'écrire au médiateur à l'adresse suivante: Madame ou Monsieur le Médiateur de la FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE Course Spéciale 151 - 75 422 PARIS CEDEX 09 ou directement sur le site Internet www.lmediateur.bff.fr . La saisine du médiateur peut également se faire par mail à l'adresse suivante : mediateur@bff.fr sans préjudice de toutes voies d'actions légales dont vous disposez. Ce dernier exercera sa mission en toute neutralité, loyauté et indépendance et s'engage à vous répondre dans un délai maximum de 90 jours à compter.		

(a) Les devises concernées par l'application de la Directive sur les Services de Paiement sont les devises de l'EEE (Espace Économique Européen) c'est-à-dire celles des pays de l'Union européenne auxquelles s'ajoutent les devises du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande. Les pouvoirs français ont également choisi d'étendre les règles de la Directive des Services de Paiement aux Collectivités d'Outre-Mer (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle Calédonie, Polynésie française ainsi que les îles Wallis et Futuna).

Ces devises sont donc : l'Euro, le **Leu** (BGN), le **Franc suisse** (CHF), la **Couronne tchèque** (CZK), la **Couronne danoise** (DKK), le **Kroni** ou **Couronne** estonienne (EKK), la **Livre sterling** (GBP), le **Forint hongrois** (HUF), le **Krona islandais** (ISK), le **Litas lituanien** (LTU), le **Lats letton** (LVL), la **Couronne suédoise** (SEK), la **Couronne norvégienne** (NOK), le **Zloty polonais** (PLN), le **Leu romain** (RON) et par extension le **Franc pacifique** (XPF).



Scannez
ce QR Code
et consultez
nos tarifs sur
notre site
www.socredo.pf